



Mairie de
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN

Séance du conseil municipal du 27 septembre 2023

Délibération n° 2023-145A (annule et remplace pour erreur de plume)

L'an deux mille vingt-trois le vingt-sept septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/09/2023.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry – VIDAL Isabelle - DARMON Alexandre - LAVERGNE Cécile - MARINOT Patrice.

Absents excusés : Mme PASLIN Audrey ayant donné pouvoir à M. DARMON Alexandre

M. VENANT Frédéric ayant donné pouvoir à Mme SEGUINOT Stéphanie

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

Finances Locales – Fiscalité

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Conformément à l'article 1407 ter du Code Général des Impôts, les communes peuvent majorer la part communale relative à la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Le taux de majoration à instituer est compris entre 5 et 60 % et fait l'objet d'une délibération à prendre avant le 1^{er}/10 de l'année N pour une application en N+1.

Le Conseil Municipal DECIDE par 8 voix POUR et 4 voix CONTRE :

- De majorer le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autre locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Le Conseil Municipal DECIDE par 7 voix POUR, 4 voix CONTRE et 1 abstention :

- De fixer le taux de majoration à 20 %.

Délibération annulant et remplaçant pour erreur de plume celle numérotée 2023-145 du 27/09/2023 reçu en préfecture le 02/10/2023 sous la référence 017-211703111-20230927_145-DE.

Publication dématérialisée du
Le Maire, Gwennaëlle PROST

12 OCT. 2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE

Sous le n° 017-211703111-20230927-2023_145A

Reçu le 12 OCT. 2023

